

## Séance du 6 octobre 2009

Le six octobre deux mil neuf à vingt heures, le conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame JOVILLARD, Messieurs VIEUX, PLASSE, MORIN, BERTY, Mesdames CATALA, AIRAULT, Monsieur DELESTRA, Mesdames SIMPSON, DUPORT, Monsieur GROS.

Secrétaire de séance : Jérôme PLASSE

Sylvie JOVILLARD, Maire, présente le projet du permis de construire de l'extension école pour approbation. La consultation des entreprises devrait être lancée début décembre 2009. Cécile SIMPSON va consulter la liste des entreprises qui ont construites l'école de OINGT.

### I - POINT SUR LES COMMISSIONS DU MOIS ÉCOULÉ

#### **ACCESSIBILITE HANDICAPES (Marlène AIRAULT)**

Chaque commune de la CCPBO doit choisir une entreprise qui fera le diagnostic. A2CH est la plus intéressante et la moins chère. Espri : intéressante mais plus chère (voir synthèse des dossiers de candidature en pièce jointe). Décision du choix du prestataire en réunion de Communauté de Communes. Rappel : obligation est faite pour chaque commune d'avoir réalisé son diagnostic accessibilité d'ici fin 2009 pour une mise aux normes de ses bâtiments publics et d'un cheminement handicapés d'ici 2015. Mme le Maire demande simplement à ce que soit réalisé ce diagnostic sur ce qui est obligatoire et non ce qui relève du droit privé (comme le restaurant le P'tit Légnny).

#### **VOIRIE BATIMENTS PUBLICS (Jérôme PLASSE, Michel VIEUX, Sylvain GROS, Olivier MORIN, Marlène AIRAULT)**

**Voirie** : Travaux confiés à l'entreprise FANTON pour canalisations eaux pluviales Chemin de ST Paul à hauteur de Mr MAZEAU et vers chez Mr JEANPIERRE (démarrage début octobre). Demande Ferme des Granges sur amélioration état chemin : pas possibilité de passer en travaux de voirie communautaire car chemin non goudronné communal. Donc la commission fera un chiffrage pour l'étudier lors d'un prochain budget communal.

**Travaux école** : demande de devis sur câblage internet dans le bureau et salle de classe à l'étage. Monsieur BERTY informe qu'il existe des modules à courant porteur susceptibles d'équiper les deux salles pour un moindre coût et sans travaux.

**Divers** : Mme le Maire demande où en est le traitement du dossier de Mr ROBERT : le débroussaillage du chemin doit être réalisé par le cantonnier avant de voir si besoin de faire appel à Mr PERRAUD pour creuser passage d'une canalisation. Mme le Maire rappelle la demande du Comité des Fêtes sur aménagement du local dédié : suppression de la mangeoire, installation de quelques étagères et pose de planches pour renforcer le plancher existant.

**Logement communal** : manque encore quelques travaux de remise en état (carrelage et robinetterie dans salle de bain, vitrification du parquet). Décision est de vite les réaliser pour enfin remettre en location. Affichage de la mise en location pour réponse candidats d'ici le 17 octobre. Passée cette date, si pas de nouveau candidat, réponse positive donnée à Madame TERRAILLON. Madame CATALA propose d'en parler aux assistantes sociales pour information seulement (bouche à oreille).

Peut-être une famille ou une personne pourrait être intéressée auquel cas une orientation vers notre Mairie pourrait s'envisager. Madame le Maire repousse cette proposition.

**Cimetière** : remise en état du mur du cimetière révoquée : attente de la période des travaux pour confirmation auprès du prestataire retenu.

**Divers** : Mme le Maire informe le conseil que Mr DESIGAUX a adressé un courrier pour problèmes de circulation rapide sur Chemin de St Paul. La question est de poser des panneaux, ralentisseurs...décision est d'installer un panneau limitation à 50 kms à l'entrée Chemin de St Paul (côté limite Bois d'Oingt). Etude de ralentisseurs dans le cadre des projets de la commune. Mme le Maire se renseigne sur la législation en vigueur concernant implantation des panneaux d'agglomération.

#### **URBANISME (référant Alain BERTY)**

Suivi des documents d'urbanisme et informations données au conseil.

Garantir l'affichage extérieur, suivi des chantiers publics.

Mme le Maire fait suivre à la commission urbanisme toutes les demandes par mail.

Prochaine réunion le 28 octobre 2009.

Madame AIRAULT demande où en est la diffusion du PLU sur le site internet. Madame le Maire répond que cela est en cours. La numérisation des documents prenant du temps.

#### **SYDER (Alain BERTY)**

Logements au Margand : pas possibilité de PVR sur bâtiment existant. En revanche possibilité de solliciter le pétitionnaire à hauteur de 40 % pour financer travaux nécessaires de renforcement de la ligne.

PC POUDROUX : surplus du coût des travaux en souterrain financés par le SYDER et ERDF du fait d'une erreur d'appréciation de leur part.

Projet école : à l'étude projet de nouveau chauffage pour l'ensemble de l'école. Une réunion avec un ingénieur des fluides sera prévue avec l'architecte de l'extension de l'école.

Eclairage public : Alain BERTY peut désormais intervenir sur la programmation horaires de l'éclairage public sur le Bourg.

Demande d'éclairage public sur la route ferme des Granges. Devis sera demandé lors d'un prochain état avec le SYDER.

#### **ASSAINISSEMENT (Jean-Claude DELESTRA)**

Envoi par la SDEI aux habitants du Bourg et des Ponts-tarrets du courrier les informant des démarches à réaliser pour se raccorder au réseau collectif et à la station.

Demande d'un rendez-vous avec le SAVA pour préciser connexion du collecteur Chemin des Ecoliers au réseau collectif.

#### **ENFANCE (Cécile SIMPSON)**

Cap Générations : changement de direction.

Prochain CA pour la Ribambelle.

#### **AGENDA 21 (Sylvain GROS)**

Diagnostic Agenda 21 réalisé le 23 septembre 2009.

Deux points essentiels ont été jugés discriminants

- pas de mention sur la non potabilité des eaux au lavoir,
- absence de diagnostic amiante pour les anciens bâtiments communaux,

Une réunion publique d'informations aura lieu à la salle des fêtes le 2 novembre 2009 à 20H pour rendre compte du diagnostic par Mle GAILLARD et expliquer la démarche qui en découle.

#### **ADMR (Véronique CATALA)**

Conseil d'administration : deux repas portés sur LEGNY. Prix du repas 8,50 € sans bénéfice. Aide du conseil général pour 90% des personnes.

#### **CCAS (Véronique CATALA)**

Bus info santé le 24 septembre 2009.

Semaine bleue le 22 octobre 2009.

Repas du CCAS le 5 décembre 2009.

#### **ETAT D'AVANCEMENT DU BUDGET 2009 (Olivier MORIN)**

Les dépenses de fonctionnement atteignent à ce jour 73 % du budget :

95 % pour des fournitures scolaires et d'entretien

79 % pour l'entretien et réparations

71 % pour des frais de personnel.

Les recettes de fonctionnement sont encaissées à 80 % du budget prévisionnel.

#### **II - INFORMATIONS DIVERSES**

- Olivier MORIN doit contacter Mr PICAMAL pour l'achat d'un lave-vaisselle d'occasion professionnel pour la salle des fêtes.

- Ordures ménagères : Olivier MORIN a fait une tournée avec le chauffeur du camion poubelle pour relever tous les points à problèmes de ramassage sur la commune. Rappelle qu'il est impératif que tout problème de ramassage soit signalé à la mairie le samedi matin afin que les pénalités financières puissent être appliquées par la CCPBO au prestataire.

- Mme le Maire informe le conseil que deux nouveaux bancs ont été installés sur l'aire de jeux.

- Demande de FISAC : Mme le Maire soumet au conseil une demande de FISAC pour financer l'achat de matériel par Mr GONCALVES constructeur de piscine sur la commune. Accord à l'unanimité du Conseil sur cette demande.

\_ Mme le Maire informe le conseil de la demande de Mr et Mme GAUNET concernés par la destruction prochaine du hangar au Pont Nizy et qui voudraient pouvoir être propriétaires d'un bout de petit chemin rural longeant leur maison et abandonné par l'usage public. Mme le Maire se renseigne sur la procédure à suivre.

- démarrage du recensement agricole (tous les 10 ans)

- Achat de 3 sapins de Noël pour Billy, Le bourg et les Ponts Tarrets.

#### **III - PROBLÈMES DE STATIONNEMENT PLACE DU BOURG :**

Malgré les informations orales, écrites, sur les pare-brises, aux personnes concernées, dans les boîtes aux lettres, dans le bulletin municipal, certaines personnes ont continué à assimiler la tolérance accordée pour le dépôt minute commune usage privé d'un espace public. Mme le Maire a donc après consultation d'entreprises sur les possibilités de matérialiser le stationnement interdit (panneaux, marquage au sol, plots...) et en attendant décision sur choix de rajouter trois bacs pour restreindre tous les stationnements intempestifs. Par ailleurs, Mme

le Maire a consulté les agents policiers municipaux des communes voisines pour lancer la procédure de verbalisation. Deux remarques ont été soulevées

- l'une par l'un des prestataires consultés qui fait remarquer qu'il serait bien, de mieux indiquer l'existence du parking public par deux flèches directionnelles (l'une au carrefour de la Croix, l'autre au croisement du Chemin de St Paul). Accord du conseil.

- le Conseil rappelle que l'interdiction de stationner est valable non seulement pour les habitants mais également pour les amis, famille que ces derniers peuvent recevoir et qu'il ne sera accordé aucune tolérance pour les personnes extérieures et fait aucune différence dans le traitement des pénalités qui seront appliquées.

#### **IV - COMMUNICATION**

Le journal communal : reçu devis de Mr DHELIN et d'ACCENTONIC pour la mise en page. Il est décidé que chaque référant de commission et chaque responsable d'une délégation prépare un article soumis au prochain CM pour décision, appréciation sur le volume global des articles afin de confier à un prestataire extérieur l'ensemble des articles pré rédigés.

Prochain conseil municipal : le 3 novembre 2009 à 20H.